



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
seconde mandature

Séance ordinaire du 04 avril 2023

Numéro de la délibération  
2023-07CA

Membres du CA ..... 12  
Membres présents ..... 09  
Procurations ..... 00  
Votants ..... 09

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'espace météo, sous la Présidence de Mme Marie-Angèle AUBIN Présidence en exercice du Conseil d'Administration-----

Date de la convocation du Conseil d'Administration : le 29 mars 2023-----

**PRESENTS** : M.LANAS Cyril, M.GUMBS Ferdinand, M.QUESTEL Karl, M. LAPLACE Turenne, Mme JACQUES Micheline, Mme AUBIN Marie-Angèle, Mme BAUDOUIN-MINARO Pascale, Mme BERNIER Marie-Hélène, M.PEDRI-SCOTTO Benoit-----

**ABSENTS** : M.VELY Michel, M. BLANCHARD David, M. LAPLACE Rudi-----

**PROCURATIONS** : 0-----

**INVITES**: - M. Sébastien GREUX (ATE)-, Mme Clémence JARRY (ATE=, M.GANZER Nicolas (Receveur -Trésorerie de Saint-Barthélemy-absent excusé)-----

**PROCURATIONS** : 0-----

**INVITES**: - M. Sébastien GREUX (ATE)-, Mme Clémence JARRY (ATE), M.GANZER Nicolas (Receveur -Trésorerie de Saint-Barthélemy-absent excusé)-----

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M.Turenne LAPLACE-----

**OBJET** : Acceptation Don de l'association PARLEY for the Océans

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

**VU** la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**VU** la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

**VU** les statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

**VU** l'absence de quorum à la réunion du 29 mars 2023 ;

**VU** la nouvelle convocation en date du 29 mars 2023, conformément à l'article 7 des statuts ;

**VU** la délibération n°2023-04CA en date du 04 avril 2023 portant vote du budget prévisionnel 2023 ;

**VU** la vente aux enchères d'œuvres d'art en date du 27 décembre 2022 au profit de la préservation de l'environnement, notamment des Océans ;

**VU** la proposition de don provenant de l'association PARLEY for the Oceans

**VU** le rapport de la Présidente

**CONSIDERANT** que l'acceptation d'un don d'un montant supérieur à 25k€ doit être autorisé par le Conseil d'administration ;

## DÉCIDE

**Article 1** : Le Conseil d'administration accepte le don de l'association PARLEY for the oceans d'un montant de 53,800 EUR

**A L'UNANIMITE**

La Présidente  
Marie-Angèle AUBIN



Transmise au représentant de  
l'État le :

Préfecture de Saint Barthélemy  
et de Saint Martin

06 AVR. 2023

Transmise au Président de la  
Collectivité le :

La Responsable du Service  
des Assemblées, par délégation,

05 AVR. 2023

Leslie FAURÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.

Affichée le 06/04/2023  
Publiée le 11/04/2023

